6. Le candidat pour les vœux.

« Bien qu’aucune discrimination n’est à faire en ce qui concerne les aspirants,  
Il est inapproprié de conférer les initiations à ceux qui ne peuvent même pas tenir les vœux ordinaires.  
A ceux-là, accordez leur seulement l’entrée dans le mandala. »

Le principal critère d’indentification d’un candidat aux vœux du mantra est qu’il soit un humain au corps doté des six éléments [51]. Il ne faut faire aucune distinction basée sur le karma, le statut social etc.

Tantra du Bouddha Sacré Primordial (Tantra de Kalachakra) [52] dit en effet :

« Un rempailleur ou autre intouchable,  
Même s’il a accompli l’un des cinq actes aux conséquences immédiates,  
S’il adopte la conduite des mantras,  
En cette vie même, il deviendra Bouddha. »

Ce Tantra relate aussi qu’ à Oddiyana, on conféra des initiations au Nagas [53].  
Dans les Tantras, les dieux, les demi-dieux etc., font partis des réceptacles adéquates à l’écoute des Tantras. Par conséquent, il est dit que toute individu ayant la foi et aspirant aux Tantras doivent être acceptés. Cependant, si leurs détermination est faible – s’ils ne peuvent même pas tenir les vœux communs de libération individuelle et de l’esprit d’éveil comme par exemple, les vœux d’un jour ou celui de l’esprit d’éveil en aspiration-, il est inapproprié de leur conférer des initiations. Cependant, s’ils le souhaitent, on leur accorde seulement l’entrée dans le mandala car cela deviendra une cause à leur parfaite libération.

Dans la même veine, La Pointe Vajra dit [54] :

« A celui qui n’a pas pris de vœux,  
Sans foi et très difficile à discipliner  
Accordez lui seulement l’entrée  
Mais ne lui conférez pas l’initiation principale… » »  
Puis [55],  
“A la vue du Mandala  
 Les vœux deviendront purs”.

Ceci ainsi que d’autres choses sont dites et expriment ce point.